

JOURNÉES D'ÉTUDE 2010

Interdisciplinarité – Défi et chance du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes

8/9 septembre 2010
Université de Fribourg (Miséricorde)

En coopération avec l'association suisse des tutrices et tuteurs officiels

→ **deutsch: bitte Broschüre wenden**

L'interdisciplinarité dans le nouveau droit de protection des mineurs et des adultes

Selon toute vraisemblance, le nouveau droit de protection des mineurs et des adultes entrera en vigueur le 1.1.2013. En prévision de cette date, des autorités spécialisées et professionnelles vont être créées dans toute la Suisse: elles devront non seulement être composées, mais encore collaborer de manière interdisciplinaire.

La collaboration interdisciplinaire touche l'ensemble des acteurs dans la protection des mineurs et des adultes: elle signifie qu'une question concrète doit être examinée selon les méthodes de chaque discipline, les conclusions échangées et une synthèse commune élaborée. Le résultat ne doit donc pas être une simple juxtaposition des conclusions des différentes disciplines, mais il doit lier ces conclusions entre elles et aboutir à un nouvel ensemble. Il s'agit donc que des points de vue différents s'associent en toute égalité, que diverses disciplines professionnelles travaillent ensemble, qu'elles s'acceptent et se respectent mutuellement, et davantage encore.

Si la collaboration interdisciplinaire représente un défi majeur pour la pratique, elle recèle aussi de grandes chances! Pour régler les situations problématiques, diverses et complexes des personnes concernées par les mesures de protection, il est nécessaire de les aborder sous des angles multiples. Dans le domaine de la protection des mineurs et des adultes, les principales compétences requises relèvent certes du droit et du travail social, mais d'autres disciplines sont souvent au premier plan: la pédagogie/psychologie et la médecine/psychiatrie.

Les journées se proposent de réfléchir à l'interdisciplinarité et de s'interroger sur les conditions indispensables qui contribuent au succès de l'interdisciplinarité ainsi que sur les défis principaux que représentent, pour les disciplines individuelles, les échanges réciproques. De plus, divers aspects spécifiques du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes seront abordés dans les ateliers.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à ces journées bilingues, le 8 septembre 2010 à Fribourg.

Guido Marbet, juge cantonal
Président COPMA

Diana Wider, Prof. HES, lic. iur.
Secrétaire générale COPMA

Mercredi, 8 septembre 2010

Avant-programme

10.30 Assemblée plénière COPMA / Assemblée générale ASTO

12.00 Déjeuner dans le restaurant universitaire

- 13.00 **Accueil des participantes et participants aux Journées**
- 13.30 **Ouverture** Guido Marbet, président de la COPMA
Introduction Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA
- 13.45 **Nouvelles tâches, nouveaux rôles, nouvelles disciplines, points d'intersection et de jonction: les défis posés par le nouveau droit de protection des mineurs et des adultes (all.)**
Intervenant: Daniel Rosch
- 14.30 **Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes: L'autorité de protection à la croisée des disciplines (fr.)**
Intervenante: Noémie Helle
- 15.15 **Pause**
- 15.45 **L'interdisciplinarité dans la protection des mineurs – les apports de la pédagogie et de la psychologie (all.)**
Intervenant: Martin Inversini
- 16.30 **Toujours ces psychiatres! Ils veulent tout comprendre, mais eux, on ne les comprend pas. Qu'est-ce qu'ils peuvent bien nous apporter? (all.)**
Intervenant: Mario Etzensberger
- 17.15 **Apéro / petit buffet**
- 19.00 **Dîner (inscription séparée)**
Restaurant Hôtel de ville, www.restaurant-hotel-de-ville.ch
ou Restaurant de l'Aigle noir, www.aiglenoir.ch

Jeudi, 9 septembre 2010

PROGRAMME

09.00 **Ateliers – 1^{ère} partie**

10.30 **Pause**

11.00 **Ateliers – 2^e partie**

12.30 **Déjeuner sur le pouce**

14.15 **Une collaboration efficace – la contribution du travail social
dans les autorités interdisciplinaires (all.)**

Intervenant: Christoph Heck

15.00 **Les solutions interdisciplinaires dans le domaine de la
protection des mineurs et des adultes – un épilogue (all.)**

Intervenant: Kurt Affolter

15.45 **Clôture des journées**

Modération des journées

Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA



Les participant-e-s choisissent deux ateliers dans la liste suivante:

1 Autodétermination grâce aux directives anticipées et/ou mandat pour cause d'incapacité: comment les mettre en pratique? (all.)

Direction: Marianne Weber

L'exposé d'entrée donnera un aperçu des défis que constituent la rédaction et la mise en œuvre des mandats pour cause d'incapacité et des directives anticipées. Les participant-e-s échangent leurs réflexions sur les chances et les limites de l'application pratique de l'autodétermination, en adoptant divers points de vue.

2 Les nouveaux instruments : «Mandat pour cause d'incapacité» et «directives anticipées»: forme, contenu et effets (fr.)

Direction: Audrey Leuba et Corine Reynard Clausen

Le code civil s'enrichira bientôt d'un nouvel instrument, le «mandat pour cause d'incapacité», et règlera au niveau fédéral les «directives anticipées», déjà connues de la pratique depuis quelques années. L'atelier approfondira ces deux instruments, en mettant l'accent sur la forme, le contenu et les effets.

3 Usage des mesures limitant la liberté de mouvement: concept et pratique illustrés par un good-practice-exemple (all.)

Direction: Claudia Babst et Manuela Schlecht

Les réflexions conceptuelles engagées par la Stiftung für Schwerbehinderte Luzern SSBL (Fondation pour personnes gravement handicapées de Lucerne) et les instruments développés pour les mettre en pratique dans la prise en charge quotidienne sont présentés et discutés.

4 Traitement ambulatoire: dans quelle mesure peut-il éviter ou écourter le placement à des fins d'assistance? (all.)

Direction: Silvia Schenker

L'exposé d'entrée montrera, par quelques exemples, dans quels cas il peut être judicieux de recourir au traitement ambulatoire, et s'il est pensable de le rendre obligatoire. Les participant-e-s échangent leurs opinions sur les défis que constitue la collaboration interdisciplinaire et sur son application dans la pratique.

5 Les enquêtes sociales dans le nouveau droit de protection de l'adulte (all.)

Direction: Clemens Eisenhut

Les dispositions du «sur mesure» rendent les enquêtes encore plus difficiles. L'atelier se propose de discuter les différents aspects des situations d'enquête et d'explorer comment employer les ressources disponibles en fonction de la problématique et du système, afin de fournir l'aide la meilleure et la plus efficace possible.

6 Le «sur mesure» au concret: la définition des attributions (all.)

Direction: Daniel Rosch

Lorsque les mesures sont définies en fonction de la personne concernée, les attributions du curateur doivent être mises au clair au cas par cas. Comme le législateur s'en remet à la pratique pour ce qui est de la définition des attributions, la mise en œuvre de ces mesures suscite certaines incertitudes de fond et de méthodologie.

7 Concours et intervention de l'autorité: aspects choisis (fr.)

Direction: Philippe Meier

Le concours de l'autorité (art. 421/422 CC) aux actes du mandataire tuteur fait l'objet d'une réglementation nouvelle (art. 416-418 nCC). L'autorité possédera également des pouvoirs d'intervention dans le cadre de l'exécution d'un mandat pour cause d'incapacité (art. 368 nCC) ou de directives anticipées (art. 373 nCC). L'atelier sera consacré à ces cinq nouvelles dispositions, à partir d'une douzaine de cas pratiques.

8 L'examen des rapports: un instrument de pilotage de l'autorité de protection des mineurs et des adultes (all.)

Direction: Markus Spicher

Dans le domaine spécifique de la protection de l'enfant, les autorités interdisciplinaires auront la tâche ardue de contrôler la façon dont les mandataires suivent leur cas et d'en garantir la qualité. Les efforts et les expériences faits dans la ville de Berne depuis près de deux ans seront présentés et discutés au sein de l'atelier.

9 Adaptation des mesures (all., traduction simultanée en fr.)

Direction: Ernst Langenegger

A ce jour, près de 70 000 mesures de protection des adultes: il va falloir les examiner de près pour voir si elles sont «compatibles» avec le nouveau droit, et comment elles peuvent être transformées pour correspondre au «sur mesure» voulu par le nouveau droit. Comment appliquer les règles du droit transitoire? Quelles chances recèlent les changements en ce qui concerne le suivi des mesures et quels risques convient-il d'écarter?

10 L'interdisciplinarité de l'autorité de protection: objectifs, défis et chances (all., traduction simultanée en fr.)

Direction: Peter Dörflinger

Quels objectifs les autorités devraient-elles poursuivre (dans l'idéal) avec l'interdisciplinarité? Suffit-il de prendre en compte les différentes disciplines lors de la nomination des membres des autorités? Comment impliquer, dans le processus de vérification et de décision, les disciplines non représentées au sein des autorités? Qui décide quelles disciplines devraient collaborer?



Affolter Kurt lic. iur., avocat et notaire, Institut für angewandtes Sozialrecht, Ligerz

Claudia Babst lic. phil., historienne, membre de la direction de la fondation, Stiftung für Schwerbehinderte Luzern SSBL

Peter Dörflinger lic. iur., avocat, président de l'autorité tutélaire du district de Coire

Mario Etzensberger Dr. med., ancien médecin-chef de la clinique psychiatrique Königsfelden, membre de la commission d'experts «droit de protection de l'adulte»

Clemens Eisenhut assistant social HES, responsable du service social et secrétaire de l'autorité tutélaire de la commune de Baar ZG

Christoph Heck assistant social HES, responsable du service de consultation des jeunes et de la famille, service de jeunesse de Winterthur

Noémie Helle avocate, tutrice générale et cheffe de l'Office du tuteur général pour le canton de Vaud

Martin Inversini, Dr. phil., psychologue spécialiste de l'enfance et de la jeunesse FSP, ancien responsable du service de consultation pour enfants et adolescents de Langenthal-Oberaargau

Ernst Langenegger lic. iur., avocat, ancien responsable du service des tuteurs officiels de Zurich

Audrey Leuba Dr. iur., Professeur ordinaire à l'Université de Genève, Faculté de droit

Philippe Meier Dr. iur., avocat, Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne, Faculté de droit

Corine Reynard Clausen assistante social HES, Pro Senectute canton du Valais

Daniel Rosch Prof. HES, lic. iur., assistant social HES, enseignant/chef de projet à la Haute école de Lucerne – travail social

Silvia Schenker assistante sociale HES, cliniques psychiatriques universitaires de Bâle, conseillère nationale

Manuela Schlecht infirmière MSc., directrice du foyer Rothorn, Emmen (une institution de la fondation Stiftung für Schwerbehinderte Luzern SSBL)

Markus Spicher assistant social HES, secrétariat de la commission de protection de l'adulte et de l'enfant de la ville de Berne

Marianne Weber assistante sociale HES, organisatrice BF, responsable de la consultation sociale et de l'information, Pro Senectute Suisse

Diana Wider Prof. HES, lic. iur., secrétaire générale COPMA, enseignante/cheffe de projet de la Haute école de Lucerne – travail social



Date/heure

Mercredi 8 septembre 2010 / 13h30 – 17h15 Uhr, ensuite apéro
Jeudi 9 septembre 2010 / 9h00 – 15h45

Lieu

Université de Fribourg, Miséricorde (Aula Magna), Avenue de l'Europe 20, 1700 Fribourg (située à 5 minutes à pied de la gare de Fribourg; le plan vous sera envoyé avec la facture)

Langues

Allemand (all.) et français (fr.), avec traduction simultanée
Les documents des journées sont disponibles en deux langues

Groupe cible

spécialistes intéressés par le nouveau droit de protection des mineurs et des adultes (en particulier tutrices et tuteurs officiels, membres d'autorités tutélaires et d'autorités de surveillance, secrétaires d'autorités tutélaires, collaboratrices et collaborateurs d'œuvres de bienfaisance dans le travail sociale, les cliniques psychiatriques, les foyers, etc.).

Inscription

jusqu'au 31 juillet 2010 sur www.copma.ch → Actualités → Journées d'étude 2010. Dès que votre inscription sera validée, une confirmation d'inscription vous sera envoyée.

Réservations d'hôtel

au cas où les participant-e-s auraient besoin d'une chambre d'hôtel, ils sont prié-e-s de faire la réservation eux-mêmes. Le lien de réservation vous sera envoyé avec votre confirmation d'inscription

Contact

Secrétariat général COPMA:
Administration des journées: Barbara Käch, Tél. 041 367 48 57, info@copma.ch
Direction des journées: Prof. Diana Wider, Tél. 041 367 48 87, diana.wider@copma.ch

Coûts

Fr. 400.– (y compris la documentation des journées, les boissons de la pause, l'apéro et le déjeuner sur le pouce)

Fr. 65.– supplémentaires pour le dîner facultatif dans le Restaurant Hôtel de ville ou Aigle noir (boissons non comprises dans le prix, nécessité de s'inscrire séparément)

La facture sera envoyée dès que l'inscription sera validée. Le montant de la facture doit être réglé dans les 20 jours qui suivent. Les annulations notifiées avant le 31 juillet 2010 n'ont aucune conséquence financière. Lorsque l'annulation est notifiée plus tard, les frais de participation restent acquis, il est cependant possible de transférer l'inscription à une autre personne.